



Note DG du 30 août 2023 : alerte !

«Participation des services locaux au dispositif national d'accueil téléphonique durant la campagne des avis 2023»

La Note DG du 30 août 2023 ayant pour objet la participation des services locaux au dispositif national d'accueil téléphonique durant la campagne des avis 2023 mérite que la direction locale apporte dans les meilleurs délais des précisions.

Sont concernés par cette note «les SIP et les trésoreries de proximité» pour lesquels la DG programme les périodes de renfort aux centres de contact nationaux selon deux temps forts :

- un premier du 25 septembre au 13 octobre (campagne des avis IR, et des avis TF).
- et un second, qualifié par la DG *«d'un peu incertain»*, du 27 novembre au 15 décembre (avis TH en secondaire, Taxe sur les locaux vacants).

Un peu incertain? Ce vocable est peu habituel à la DG. Et quand une DG ne maîtrise plus ses propres sujets c'est plus qu'inquiétant.

L'explosion des questions et contentieux est pourtant prévisible compte tenu du déroulé de la campagne GMBI, de l'augmentation de la valeur locative due à l'inflation et des très fortes hausses des taux d'imposition dans certaines communes.

Cette note prévoit de mobiliser les services locaux en appui à l'accueil téléphonique national à hauteur de 300 postes, avec une précision qui retient toute notre attention :

« Bien entendu, comme cela a déjà été le cas par le passé, si les sollicitations sont moins nombreuses que celles attendues, l'allègement du dispositif pourrait être annoncé ».

Or dans un passé très proche, nous avons déjà pu constater que, alors même que la DG donnait des consignes d'allègement du dispositif, la DRFIP 35 s'obstinait et demandait aux services de poursuivre les renforts téléphoniques, au mépris des agents et de leurs conditions de travail.

Après intervention des agents et des représentants du personnel en CSA, pétition et dépôt d'un préavis de grève, la Direction locale a fini par reconnaître «un problème de communication».

La CGT met à nouveau en garde la direction locale quant à la mise en place, dans la précipitation et sans concertation, d'un tel dispositif.

Le contexte en cette fin 2023 est bien différent de celui de 2022 à la même période. En effet, la mise en place plus que chaotique de GMBI a mis les services SIP et SDIF sous tension et dans une situation catastrophique. Un droit d'alerte a été déposé en juillet 2023. La Direction a reconnu les difficultés de ces services et a tenté d'éteindre le feu en se déplaçant sur place.

Malgré une sérénité de façade, la DG, et dans son sillage la DRFIP 35, vont tenter par tous les moyens de pallier à une réception téléphonique et physique accrue des usagers.

Nous avons appris par exemple qu'il serait question de solliciter les services de recouvrement pour répondre à des messages adressés aux SDIF. Il est également à noter que



les agents des SIP (assiette et recouvrement) ne sont pas en mesure de répondre aux problématiques de TF.

C'est pourquoi nous resterons extrêmement vigilants quant aux mesures prises et à leur suivi.

Les agents sont partis en congés sur les rotules... et à leur retour la situation est tout aussi alarmante : les services sont toujours aussi désorganisés, et les retards se sont accumulés (E-contacts, ...).

Nous avons déjà tiré le signal d'alarme à plusieurs reprises concernant la sortie de l'unique rôle TH 2023.

Le risque d'un « accident industriel » n'est pas à écarter. Et si tel était le cas l'entière responsabilité en reviendra à la DG car c'est elle, et elle seule qui aura précipité avec GMBI les services dans le chaos.

Nous avons démontré avec les agents des SIP et du SDIF en audience auprès de la Direction que les discours nationaux et locaux étaient mensongers et totalement hors sol. La DG ne fait que communiquer et plonge les services et les agents dans des situations inextricables, c'est parfaitement inacceptable .

Partout dans le pays, les syndicats ont tiré le signal d'alarme, des droits l'alerte ont été déposés, y compris dans notre Direction, mais systématiquement, les directions locales se couvrent juridiquement tant bien que mal et bottent en touche. La politique de l'autruche est devenue la règle à la DGFIP au mépris de l'état des services, du niveau du service public rendu, et plus grave de la santé des agents dont les directeurs ont légalement la responsabilité.

Nous demandons à la DRFiP 35 de tenir compte des réalités du terrain et de ne pas appliquer bêtement des instructions de la DG si elles s'avèrent nuisibles pour les conditions de travail des agents, déjà largement éprouvés.

Si la campagne GMBI a été catastrophique, on ne peut que s'attendre à des conséquences qui ne le seront pas moins. Dans ces conditions, la CGT finances publiques 35 se questionne sur le dispositif précis que la DRFiP 35 souhaite mettre en place, pour aider, renforcer et soutenir concrètement les agents dans les services. Nous demandons donc à la DRFiP 35 de donner rapidement des éclaircissements.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes difficultés.

Rennes le 12 septembre 2023



Syndicat national CGT finances publiques – section d’Ille-et-Vilaine

☎ 02 99 29 37 89 ou 07 61 56 38 22

Courriel: cgt.dr35@dgfip.finances.gouv.fr Site internet : <https://35.cgtfinancespubliques.fr/>